

Vendredi 8 Avril 2011

## La chasse au legs des associations

**Elles ont constitué des équipes dédiées à la collecte de fonds et rompues aux techniques du marketing.**

**JURIDIQUE** C'est une manne pour les associations. Les legs, provenant la plupart du temps de personnes sans descendance directe, représentent bon an mal an un milliard d'euros de ressources pour les institutions caritatives ou de recherche. Parmi les plus gros bénéficiaires : l'Église de France, la Fondation de France, l'Institut Pasteur, la Fondation d'Auteuil, la Ligue contre le cancer, le Secours catholique ou encore les Petits Frères des pauvres. Et le potentiel est largement supérieur. *« Le montant des legs dits en déshérence, c'est-à-dire sans destinataire et revenant donc à l'État, s'élève à environ 9 milliards d'euros »*, explique Sophie Rieunier, maître de conférence à l'IAE de Paris. Face à ce pactole et conscientes de la nécessaire professionnalisation de cette activité, de nombreuses associations se sont mises en ordre de bataille, constituant des équipes dédiées. Et d'autres institutions, comme la Fondation HEC, commencent à communiquer autour des legs. De 300 000 à 350 000 euros en moyenne à la Fondation de France ou autour de 90 000 euros pour les Petits Frères des pauvres, le montant des legs est très variable, et peut atteindre plusieurs millions. Pour de

nombreuses associations, ils sont essentiels : soit 50 % des ressources des Petits Frères des pauvres et 20 % de celles de l'Institut Pasteur.

Aujourd'hui, de plus en plus de donateurs choisissent de répartir leur héritage entre plusieurs associations. Cas extrême, un philanthrope avait même couché jusqu'à une cinquantaine de causes sur son testament ! Sans parler des arguties juridiques entre héritiers indirects et associations, quand le testament ne précise pas clairement le nom de l'association. Si certains legs peuvent « tomber du ciel », la sensibilisation est un travail de longue haleine.

La plupart se sont mises aux techniques de marketing dignes des grandes entreprises. Mailings ciblés, campagnes d'informations... Le relais des notaires est aussi un classique. *« Il faut trouver un équilibre entre efficacité et respect de la déontologie »*, explique Alexis Vandevivère, directeur d'Adfinitas. Si les associations se refusent à aller « démarcher », elles entretiennent avec les futurs donateurs des relations privilégiées. *« Plusieurs sont demandeurs de visites et nous essayons de répondre à leur demande »*, explique Frédéric Grosjean, responsable des legs à

l'Institut Pasteur, qui vient de certifier Afnor son service des libéralités.

*« Nous avons accompagné jusqu'à son décès une ancienne actrice très seule qui nous avait légué ses biens »*, se souvient Kristian Tokka, responsable legs et donation à la Fondation d'Auteuil, où deux personnes sont chargées de ces visites. L'Institut Pasteur organise des journées avec ses grands donateurs et la Fondation de France, des manifestations culturelles.

Les associations leur proposent également de pérenniser leur mémoire. La Fondation de France peut ainsi créer une fondation portant le nom du testateur. L'Institut Pasteur inscrit dans le grand hall d'entrée le nom des légateurs qui ont donné plus de 300 000 euros. Au-delà, les associations prennent en charge les dernières volontés du défunt, notamment ses obsèques. Les Petits Frères des pauvres ont ainsi une astreinte sept jours sur sept et 24 h/24. Sans parler de l'entretien des sépultures ou des messes en mémoire des défunts.

**Aude Sérés**